REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION ECRITE NO 25-801 DES ELUS UDC, INTITULEE « SOUTIEN POUR BLATTEN »

(Du 27 octobre 2025)

Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs,

En date du 24 juin 2025, les élus UDC ont déposé la question écrite intitulée « Soutien pour Blatten », dont le contenu est le suivant :

« Le village de Blatten (VS) a été victime d'une catastrophe naturelle le 28 mai dernier. La commune a littéralement été rayée de la carte et ce drame a profondément marqué la population locale comme tout notre pays.

La Confédération a aussitôt apporté son soutien. Caritas Suisse et la Croix-Rouge ont également déjà débloqué un montant de CHF 400'000.- afin d'aider la population touchée par la catastrophe. Néanmoins, plus de moyens sont nécessaires pour faire face aux défis considérables qui attendent Blatten. Les dégâts sont estimés à 320 millions de francs selon le Pool suisse pour les dommages naturels et, d'après les estimations, les opérations nécessaires à la reconstruction du village nécessiteront quelques années.

Plusieurs communes, quelques-unes du canton de Neuchâtel même, ont déjà apporté leur aide. Suivant cette onde de solidarité, le Conseil communal envisage-t-il de faire un don pour soutenir Blatten ?

Ce soutien financier pourrait, par exemple, être fait par le biais de la Chaîne du Bonheur, fonds dédié aux catastrophes en Suisse. Les contributions ont pour but de soutenir financièrement les trois phases prévues soit l'assistance d'urgence, le soutien dans la phase de transition et la prise en charge des frais non couverts.

Il est évident que la situation financière de la Ville exige la plus grande attention. Les élus UDC estiment, toutefois, qu'il est de notre devoir de faire preuve de solidarité envers le village haut-valaisan. Un mois s'est écoulé depuis l'éboulement et la capitale cantonale a ici l'opportunité d'être elle aussi un exemple d'assistance et d'appui. Cette action pourra aussi susciter la même volonté de contribution chez nos citoyennes et citoyens ainsi que chez les sociétés locales.

La présente réponse est apportée en application de l'article 62 du règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 7 juin 2021.

1. Contexte

Chacun s'en souvient : le 28 mai 2025, la commune valaisanne de Blatten était ensevelie suite à l'éboulement d'une partie du glacier du Birch. Les quelque 300 habitants de ce village ont tout perdu en quelques minutes et un décès a malheureusement dû être déploré.

Cette catastrophe a engendré un élan de solidarité exceptionnel de la part du public, des entreprises, des associations, des organisations caritatives, ainsi que des communes, des cantons et de la Confédération. Grâce à la générosité de tous, à ce jour et à notre connaissance, c'est un montant de quelque 68 millions de francs qui a pu être récolté.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat valaisan a voté, le 30 septembre dernier, un décret urgent pour gérer les conséquences de cette catastrophe naturelle, prévoyant d'accélérer les processus d'engagements financiers et définissant des règles de gouvernance aux niveaux cantonal et communal, dans le but de permettre la reconstruction de Blatten. La Commission des dons pour Blatten, instaurée par le Conseil d'Etat valaisan, vient d'ailleurs approuver les premières demandes de soutien financier.

2. Soutien de la Ville de Neuchâtel

Rapidement, le Conseil communal a décidé d'exprimer son soutien aux habitant-e-s et aux Autorités de Blatten et a réfléchi à la forme à lui donner.

Si une aide nationale a été immédiatement mise en place, par les fonds dédiés aux catastrophes, pour pallier les besoins de première urgence, il paraissait évident que les besoins futurs en vue d'une reconstruction de Blatten seraient énormes et nécessiteraient des moyens financiers hors norme.

La situation financière de la Ville exige, certes, la plus grande attention. Néanmoins, il est des moments qui obligent à reconsidérer ses priorités et à faire preuve de solidarité, et la catastrophe de Blatten en est un, sans hésitation.

Ainsi, après concertation entre les Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, il a été décidé de manifester notre solidarité par le versement d'un montant de quelque 92'000 francs au total, soit un franc par habitant. C'est ainsi une somme de 45'305 francs (selon le recensement des habitants au 31 décembre 2024) que la Ville de Neuchâtel a versée en signe de solidarité pour Blatten.

Cette dernière en a été informée le 4 juillet 2025 par un courrier commun des trois Villes, qui précisent qu'elles restent également ouvertes à toute demande d'aide matérielle ou en personnel.

3. Conclusion

Il est vrai que les Villes n'ont pas estimé nécessaire de communiquer sur leur volonté d'apporter un soutien à Blatten, d'où probablement la question écrite déposée.

Quoi qu'il en soit, sachez que la Ville de Neuchâtel ne saurait rester insensible aux événements catastrophiques qui se produisent, parfois tout près de chez nous, parfois plus loin, et apportera son soutien à chaque fois que cela sera possible.

En espérant avoir répondu aux attentes exprimées par la question écrite 25-801 des élus UDC, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Neuchâtel, le 27 octobre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Nicole Baur	Daniel Veuve